



## **Compte-rendu de la réunion de rentrée des associations**

**Mardi 8 09 2020**

### **Elus présents**

Le Maire Daniel Martin

Gwenola Meunier Le Corre adjointe jeunesse et sport

Véronique Jamet Bekkar, conseillère municipale qui suivra plus particulièrement les associations (mail : [verojambek@yahoo.fr](mailto:verojambek@yahoo.fr))

Katia Fauchoix adjointe en charge des associations (nouveau mail : [kfauchoix@ville-portlouis.fr](mailto:kfauchoix@ville-portlouis.fr))

### **Agent présent**

Sophie Rio

### **Accueil**

Nous souhaitons la bienvenue aux associations.

« Nous sommes ravis de vous retrouver et nous espérons que vous pourrez mener à bien vos projets, malgré la période complexe dans laquelle nous vivons. En tout cas ne pas s'arrêter et s'adapter. »

Les feuilles de présence circulent ( elles sont jointes au compte-rendu). Tout le monde n'a pas émargé. Signaler votre présence après réception du compte- rendu afin que nous le notions.

Le guide des associations est distribué.

Les conventions sont distribuées, les vérifier, ramener un exemplaire ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile à Christelle de l'urbanisme.

Tout changement au niveau des statuts et de la composition du bureau, doivent nous être signalés.

Présentation de la nouvelle association port-louisienne, initiée par Clémentine Job.

Le Cluaran Club proposera de la danse écossaise.

L'atelier danse aura lieu le dimanche après-midi, salle de danse des remparts, afin de favoriser l'intergénérationnel.

### **Planning d'occupation des salles**

Sophie remplit les plannings pour la salle des fêtes, la salle Lestrohan, la petite salle des remparts. Les autres salles sont gérées par l'OIS.

## **Protocole Covid**

Le Maire fait le point sur les mesures à respecter, dans le cadre de la reprise des activités. Chaque association devra faire parvenir au maire son protocole sanitaire.

La reprise sera effective dès la validation du protocole.

Il fait un rapide historique la période inédite que nous vivons avec des directives qui pouvaient changer plusieurs fois sur une même journée.

## **Les badges et codes**

Les documents concernant les badges et les codes sont joints à l'enveloppe des conventions. Ils sont au nombre de 3 :

- L'attestation de délivrance de badges et codes
- Le règlement d'utilisation
- L'arrêté portant règlement et d'utilisation des salles communales

Ils doivent être remplis avec attention et remis à Emilie pour traitement.

Tous les badges et codes seront désactivés fin juin et réactiver à la rentrée, afin de pallier les utilisations sauvages.

## **Le coût des fluides, maintenance, entretien petit équipement, ménage,**

Comparativement à l'an dernier le montant des dépenses concernant les salles utilisées collectivement est stable, 60 849€ pour l'exercice 2019

En ce qui concerne les locaux utilisés par une seule association, nous avons une augmentation de 6 500€, portant sur une seule association. Nous faisons le point avec la comptabilité. 16 584€ pour l'exercice 2019

Le total, sur l'exercice 2019, s'élève pour la commune à 77 433€.

## **L'entretien du matériel**

Comme chaque année nous redemandons aux associations de veiller au bon entretien et rangement du matériel communal. La vigilance sera accrue avec les contraintes sanitaires.

## **Les bons réflexes**

Nous rappelons de veiller à éteindre, couper le chauffage et s'assurer de la fermeture des portes avant de quitter une salle communale.

## **Le développement durable**

Les associations progressent au fil des années dans la gestion des déchets lors des événements.

Une difficulté nous est signalée concernant les réservations des poubelles de l'AGGLO. La plupart du temps ce service est difficile à joindre.

Le Maire rappelle que ce service est gratuit pour les associations.

Par contre si c'est la commune qui prête ses poubelles, l'AGGLO nous facture l'enlèvement.

## **Les espaces partagés**

Nous rappelons qu'il est interdit depuis plusieurs années d'attribuer un local à une seule association. Nous savons aussi que les associations, qui le peuvent, partagent leurs locaux pour des réunions où autre avec des associations qui n'ont pas de local.

On est bien dans l'esprit de partage que nous encourageons.

Une question est posée sur le devenir de la perception.

Le Maire explique que ce lieu nous appartient et qu'il aura vocation à devenir la maison des associations à la fermeture de la perception.

Cela ne simplifiera pas la gestion de nos régies.

L'appartement de l'étage est actuellement occupé.

## **La communication de l'OIS lors d'opérations particulières**

Nous rappelons à l'OIS de ne pas oublier de prévenir les associations utilisatrices de salles, lors de l'organisation d'événements à leur initiative.

Sylvie Isaguire la présidente de l'OIS, en poste depuis 5 ans, démissionne, suite à son élection en tant qu'adjointe à l'environnement et au développement durable.

Un appel à candidature est ouvert.

Michel Paul, le secrétaire, nous annonce que tout le bureau, président, secrétaire, trésorier et assesseur est à renouveler.

## **Demande de subventions**

Le formulaire de demande sera en ligne, sur le site de la ville dès le 1<sup>er</sup> novembre.

La date butoir pour le retour est le vendredi 8 janvier 2021. Veuillez à respecter cette date, pour l'organisation de notre travail

## **Questions diverses**

Le forum des associations n'ayant pas eu lieu, la proposition suivante est faite :

-Mise à disposition de la boutique de CAP PL CM, 2 Grande rue, afin de permettre aux associations de tenir des permanences pour faire leurs inscriptions.

La boutique sera mise à disposition tous les jours, dimanche compris, sauf le samedi matin.

Un planning circule, les infos seront mises sur le Facebook, sur le panneau numérique et dans la presse. Contact : 06 14 11 41 64.

Manine met à disposition sa tente bleue qui pourrait être mise vers la boutique, côté chapelle.